

A l'heure de la mondialisation, de nouveaux marchés s'ouvrent aux industriels. Les exigences qui s'appliquent alors aux produits sont généralement proches des besoins du marché français, mais elles peuvent être complétées par de nouvelles spécifications ou des variantes. Pour répondre aux besoins des industriels, CERTIGAZ vient de lancer un nouveau marquage pour répondre à leurs attentes : le marquage CERTIGAZ.

## Produits concernés par le marquage CERTIGAZ :

Le marquage CERTIGAZ est applicable aux matériels qui sont destinés à être commercialisés en dehors du marché français (ces produits sont différents des matériels utilisés sur les installations françaises).

Le marquage CERTIGAZ permet de certifier des :

- robinets
- régulateurs de réseaux
- détendeurs butane/propane
- inverseurs butane/propane
- accessoires GPL
- tuyaux flexibles métalliques
- tuyaux flexibles caoutchouc

Le marquage est applicable à des produits dérivant de produits déjà certifié par CERTIGAZ, de nouveaux produits et à des cahiers des charges spécifiques clients.

### **CERTIGAZ : une expérience reconnue**

Les certifications des marques NF et ATG, mises en œuvre par CERTIGAZ, sont aujourd'hui unanimement reconnues par la profession gazière.

GrDF s'appuie sur ces certifications NF et ATG pour autoriser d'emploi des matériels utilisés sur les réseaux de distribution (robinets de distribution, régulateurs, robinets et raccords polyéthylène, joints plats,....).

## Un niveau de certification élevé :

Le niveau d'exigence et de qualité de ce marquage est identique à celui des marques NF et ATG qui permettent de certifier actuellement ces types de produits pour le marché français.

Le processus de certification comprend des essais sur les produits et un audit du (ou des) site de production. Dans le cas de produits déjà certifiés par CERTIGAZ, dans le cadre d'une autre marque de qualité, le site de production est connu et audité périodiquement par CERTIGAZ. Le processus de certification est adapté en fonction des produits déjà certifiés dont dérive le nouveau produit.

La surveillance périodique est composée d'essais et d'audit. Ces contrôles peuvent alors être combinés avec la surveillance des autres marques de qualité dont le fabricant est titulaire.

Pour mettre en œuvre ce marquage, CERTIGAZ s'appuie sur ses équipes spécialisées, des experts produits et un réseau de laboratoire français (CETIAT, CETIM, CSTB, CTIF, LRCCP, GDF-SUEZ d'Alfortville).



Logo du marquage CERTIGAZ

## Règles de certification :

Les règles de certification et les documents relatifs au marquage CERTIGAZ sont disponibles sur le site internet [www.certigaz.fr](http://www.certigaz.fr)

### **La société CERTIGAZ**

CERTIGAZ est une filiale d'AFNOR Certification et de l'Association Française du Gaz (AFG).

Elle est mandatée par AFNOR CERTIFICATION pour plusieurs marques NF : NF GAZ (NF115), NF ROB-GAZ (NF078), NF APE (NF136) et NF REG-GAZ (NF404) :

Elle est également mandatée par l'Association Française du Gaz pour des marques ATG : ATG Brasures, ATG PLT / FC, ATG Sertissage et ATG Mobile home.

CERTIGAZ est notifié par le Bureau de la Sécurité des Equipements Industriels (BSEI) du ministère français pour la certification dans le cadre du marquage CE de la directive européenne des Appareils à Gaz n° 2009/142/CE.

## Contact

Pour toutes demandes d'informations concernant le marquage CERTIGAZ, vous pouvez vous adresser à CERTIGAZ : Joël LIGNER – [joel.ligner@certigaz.fr](mailto:joel.ligner@certigaz.fr)

Tél: +33 (0)1.80 21.07.46 - Port: +33 (0)6.89.15.21.73

